

# Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

## ASSEMBLÉE DU 4 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 4 mars 2024, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot et James Kingston, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

#### **RÉSOLUTION # 063-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
  - a) Balayage des rues
  - b) Travaux à la salle municipale et au bureau municipal
  - c) Traitement du phosphore aux eaux usées – achat de sulfate ferrique
  - d) Débroussaillage des fossés
  - e) Marquage de la chaussée
  - f) Abat-poussière pour les routes de gravier
  - g) Copies de sauvegarde
8. Demandes
  - a) Clef de la Galerie – demande d'exemption de taxes à la CMQ
  - b) Appui à la Ville de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 8h
  - c) Communauté Ste-Philomène – appui pour la création d'un sanctuaire
9. Affaires courantes
  - a) Inspection régionale en bâtiment – nomination de Mme Élisabeth Ricard à titre de personne désignée
  - b) États financiers 2023
  - c) Programme de gestion des actifs de l'eau
  - d) Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail
  - e) Politique de gestion des risques psychosociaux
10. Suivi de dossiers
  - a) OMH Cœur-du-Québec – budget 2024
  - b) CNESST – nomination de M. Benoit Tousignant à titre d'agent de liaison
  - c) Annulation de soldes résiduels d'emprunts
11. Règlements

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- a) Règlement harmonisé RM 2019 (adoption)
- b) Règlement sur la gestion contractuelle (avis de motion)
- 12. Comités et MRC
- 13. Affaires nouvelles
  - a) Permis de réunion pour les Jeudis en chansons
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION # 064-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

#### **RÉSOLUTION # 065-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 5 et 26 février 2024 avec dispense de lecture.

### **5. COMPTES À PAYER**

#### **RÉSOLUTION # 066-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

- 1. Le déboursé du chèque # 1630 pour la somme de 160 \$.
- 2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502151 à # 502179 pour la somme de 50 265.36 \$.
- 3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 19 065.43 \$.
- 4. Le total des salaires bruts pour le mois de février 2024 pour la somme de 18 071.12 \$.

### **6. LISTE DES REVENUS**

Description	Montant
Revenus taxes municipales	84 379.63 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Subvention Hydro-Québec (éclairage patinoire)	3 823.56 \$
Subvention MRC Bécancour (service de garde)	15 000.00 \$
Subvention MRC Bécancour (soutien aux bibliothèques)	400.00 \$
Echotier	595.00 \$
Permis rénovations, dérogation mineure	30.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer, etc.)	255.25 \$
Intérêts sur EOP	193.82 \$
<b>Total</b>	<b>105 037.26 \$</b>

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### 7. DÉPENSES À APPROUVER

#### a) Balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire balayer ses rues au printemps 2024;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Édouard Paquette au montant de 2 394 \$ plus les taxes;

#### RÉSOLUTION # 067-03-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Les Entreprises Édouard Paquette pour le balayage des rues au coût de 2 394 \$ plus taxes. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-32000-520 (entretien des terrains municipaux).

#### b) Travaux à la salle municipale et au bureau municipal

CONSIDÉRANT le problème d'accumulation de neige dans la noue de la toiture de la salle municipale et que si la situation demeure telle quelle, il risque d'y avoir des bris importants;

CONSIDÉRANT QUE les thermopompes doivent être couvertes à l'extérieur pour éviter les bris par la neige;

CONSIDÉRANT QUE des arrêts de neige doivent être installés sur la toiture du bureau municipal pour éviter les chutes de neige dans l'escalier extérieur;

#### RÉSOLUTION # 068-03-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner l'entreprise Construction Pérusse pour :

- La réparation de la noue et la couverture des thermopompes de la salle municipale au coût de 4 900 \$ plus les taxes.
- L'installation de deux arrêts de neige de 10 pieds sur la toiture du bureau municipal au coût de 650 \$ plus les taxes.

Les coûts relatifs à ces travaux seront pris à même le fonds général de la municipalité.

#### c) Traitement du phosphore aux eaux usées – achat de sulfate ferrique

CONSIDÉRANT QUE le traitement du phosphore doit être effectué annuellement dans les eaux usées;

#### RÉSOLUTION # 069-03-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 3 000 kg de sulfate ferrique au coût de 1.06 \$ du kg, pour une dépense total approximative de 4 000 \$ (taxes et livraison incluses). L'achat sera fait chez Chemco. Cette dépense sera prise dans le poste budgétaire # 02-41400-520 (entretien eaux usées).

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### d) Débroussaillage des fossés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire faucher et débroussailler ses bords de routes et ses fossés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise R.M. Pépin au coût de 137.00 \$ de l'heure;

#### **RÉSOLUTION # 070-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents mandater l'entreprise R.M. Pépin pour le fauchage/débroussaillage des bords de routes au coût de 137.00 \$ de l'heure, pour une somme totale approximative de 3 500 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-521 (entretien des chemins).

Le conseil ne souhaite pas que R.M. Pépin fauche également de l'autre côté du fossé, c'est-à-dire le bord des champs ou des terrains des citoyens. De cette façon, le débroussaillage sera plus rapide. Une attention devra également être apportée aux intersections.

### e) Marquage de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire marquer la chaussée dans les routes suivantes : rang St-Antoine ouest, rue Principale, rang Frontenac, rang St-Philippe, rang St-Jacques, côte Paris et route 226 (St-Alphonse);

CONSIDÉRANT QU'une ligne d'arrêt devra être peinte à l'intersection de la rue Principale et de la route 265;

CONSIDÉRANT QUE les quatre cases de stationnement de la rue du Foyer et de la salle municipale devront être repeintes aussi;

CONSIDÉRANT QUE des traverses pour piétons devront être peintes à trois endroits sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la ligne blanche et les logos de la piste cyclable devront être tracés;

#### **RÉSOLUTION # 071-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la compagnie Marquage et traçage du Québec pour le marquage de la chaussée, des traverses pour piétons et des cases de stationnements au coût de 9 008.30 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-649 (signalisation).

### f) Abat-poussière pour les routes de gravier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire épandre de l'abat-poussière liquide (chlorure de calcium 35 %) sur ses routes de gravier;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour environ 17 500 litres :

Enviro-Solutions Canada : ..... 0.3944 \$ / litre  
Entreprises Bourget : ..... 0.4435 \$ / litre

#### **RÉSOLUTION # 072-03-2024**

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la compagnie Enviro-Solutions Canada pour l'épandage d'abat-poussière au coût de 0.3944 \$ du litre pour environ 17 500 litres. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-32000-629 (abat-poussière).

### **g) Copies de sauvegarde**

ATTENDU QUE PG Solutions n'assurera plus le suivi des copies de sauvegarde ;

ATTENDU l'offre du technicien informatique OrdiPlus pour un copie de sauvegarde quotidienne avec la firme ItCloud;

### **RÉSOLUTION # 073-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la solution de copies de sauvegarde en ligne d'ItCloud (LTBackup) au coût de 42.00 \$ plus taxes par mois.

## **8. DEMANDES**

### **a) Clef de la Galerie – demande d'exemption de taxes à la CMQ (120, rue Principale, dossier # CMQ-70453-001)**

La mairesse, madame Julie Pressé, déclare son conflit d'intérêts concernant ce dossier et avise le conseil qu'elle ne participera pas aux délibérations. Elle est employée de l'organisme La Clef de la Galerie.
--

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec est saisie d'une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

ATTENDU QUE la demande a pour but d'exempter La Clef de la Galerie du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 120, rue Principale à Fortierville;

ATTENDU QUE la Commission consulte la municipalité de Fortierville pour qu'elle donne son opinion sur la demande;

### **RÉSOLUTION # 074-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Commission soit informée que la municipalité de Fortierville s'en remet à la décision de la Commission.

QUE la municipalité de Fortierville ne sera pas présente dans l'éventualité où la Commission tient une audience.

### **b) Appui à la Ville de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20h et 8h**

CONSIDÉRANT la décision du Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20h et 8h à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, telle qu'elle appert de leur communiqué de presse du 7 décembre 2023;

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT toutes les démarches effectuées par la ville pour la sauvegarde des services à l'hôpital de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et permanente, demande pour l'émission d'ordonnances de sauvegarde, pourvoi en contrôle judiciaire et demande en nullité déposée par la Ville de Rivière-Rouge, Mme Martine Riopel, le Comité des citoyens de Rivière-Rouge, la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC), les Résidences Côte-Cartier et les Appartements du quartier Rivière-Rouge contre le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL);

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Élise Poisson, J.C.S., le 29 janvier 2024 sur la demande d'injonction interlocutoire provisoire;

CONSIDÉRANT la requête pour permission d'appeler du jugement rendu par la Cour supérieure déposée par le cabinet Therrien Lavoie Avocats S.E.N.C.R.L., pour et au nom de Mme Riopel;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par l'honorable Martin Vauclair, J.C.A., accueillant ladite requête pour permission d'appeler, ordonnant au CISSSL de sursoir à sa décision de fermer le service d'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20h et 8h à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 jusqu'à ce que la formation de la Cour saisie de l'appel en décide autrement et fixant le pourvoi pour une audition le 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres centres hospitaliers du Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou d'une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme, et la possibilité qu'une telle décision survienne dans n'importe quelle région du Québec;

CONSIDÉRANT ainsi qu'un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, qui sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, candidement pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a vécu la même situation que la Ville de Rivière-Rouge avec la fermeture de l'urgence de nuit (entre 20h et 8h) au Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville;

### **RÉSOLUTION # 075-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Fortierville donne son appui à la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses démarches vis-à-vis le CISSSL pour la sauvegarde de l'urgence de nuit du Centre

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge.

### **c) Communauté Ste-Philomène – appui pour la création d'un sanctuaire**

CONSIDÉRANT la demande de la Communauté Ste-Philomène concernant l'élaboration d'un sanctuaire en l'honneur de Ste-Philomène à l'église de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit être approuvé par le Diocèse de Québec;

CONSIDÉRANT QU'un tel sanctuaire aurait pour but d'attirer plus de gens à l'église de Fortierville et ainsi augmenter son taux d'utilisation et de fréquentation tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du sanctuaire constituerait un facteur important pour la rentabilité de l'église et que cela pourra être pris en considération afin que l'église soit gardée ouverte par la Fabrique régionale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait avantageux pour la municipalité et les commerces environnants d'un point de vue économique et touristique;

### **RÉSOLUTION # 076-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Communauté Ste-Philomène dans son projet de création d'un sanctuaire à la mémoire de Ste-Philomène à l'église de Fortierville.

## **9. AFFAIRES COURANTES**

### **a) Inspection régionale en bâtiment – nomination de Mme Élisabeth Ricard à titre de personne désignée**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a procédé à l'embauche de Mme Élisabeth Ricard par la résolution no. 2024-01-29;

### **RÉSOLUTION # 077-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Élisabeth Ricard à titre de fonctionnaire désignée pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Mme Élisabeth Ricard sera responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Mme Élisabeth Ricard à titre de personne désignée pour tenter de régler les mésententes conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.

### b) États financiers 2023

ATTENDU QUE le comptable Mathieu Dubois Turgeon de la firme Groupe RDL est venu présenter les états financiers pour l'année 2023 au conseil le 4 mars 2024;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des documents;

#### **RÉSOLUTION # 078-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les états financiers pour l'année 2023. Un surplus de 19 543 \$ a été dégagé de cet exercice financier.

### c) Programme de gestion des actifs de l'eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

#### **RÉSOLUTION # 079-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### **d) Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail**

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail de Médial;

ATTENDU la nécessité d'adopter une politique de prévention des comportements violents en milieu de travail;

#### **RÉSOLUTION # 080-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de prévention des comportements violents en milieu de travail soumise par la directrice générale.

### **e) Politique de gestion des risques psychosociaux**

ATTENDU QUE la municipalité fait partie de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail de Médial;

ATTENDU la nécessité d'adopter une politique de gestion des risques psychosociaux;

#### **RÉSOLUTION # 081-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de gestion des risques psychosociaux soumise par la directrice générale.

## **10. SUIVI DE DOSSIERS**

### **a) OMH Cœur-du-Québec – budget 2024**

CONSIDÉRANT le budget révisé 2024 pour l'OMH de Fortierville en date du 16 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau document prévoit un déficit total de 197 520 \$ pour l'immeuble de Fortierville, ce qui représente un montant de 19 752 \$ pour la municipalité de Fortierville (10 % du déficit total);

#### **RÉSOLUTION # 082-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget révisé de l'OMH.

### **b) CNESST – nomination de M. Benoit Tousignant à titre d'agent de liaison**

ATTENDU l'obligation pour les établissements ayant moins de 20 travailleuses et travailleurs de désigner un agent de liaison en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE par l'adoption de la résolution # 126-05-2022, le conseil municipal avait nommé la directrice générale, madame Annie Jacques, comme agente de liaison en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail Médial, il a été porté à l'attention du conseil

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

que l'agent de liaison ne pouvait être la directrice générale, mais plutôt un employé de la municipalité;

ATTENDU QU'un agent de liaison a pour fonction de :

- Coopérer avec l'employeur pour faciliter la communication des informations en santé et en sécurité au travail entre l'employeur et les travailleurs de l'établissement;
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en application du programme de prévention ou du plan d'action en écrivant ses recommandations à l'employeur;
- Faire des recommandations écrites sur l'identification des risques dans le milieu de travail;
- Porter plainte à la CNESST, si nécessaire;

### **RÉSOLUTION # 083-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Benoit Tousignant, inspecteur municipal, comme agent de liaison en santé et sécurité au travail. Cette résolution remplace la résolution # 126-05-2022.

### **c) Annulation de soldes résiduels d'emprunts**

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

### **RÉSOLUTION # 084-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Fortierville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;



## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger une coquille à l'article 94 traitant des pénalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Maxime Guillot lors de la séance du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été envoyée le 29 février 2024 à tous les membres du conseil municipal;

### **RÉSOLUTION # 085-03-2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le titre « **Règlement # 2024-03-222 modifiant le règlement général harmonisé # RM 2019 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques** » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **Article 1**

L'article 19 intitulé « Pièces pyrotechniques - SQ » est modifié par l'ajout d'un second paragraphe qui se lit comme suit :

Nonobstant ce qui précède, l'obligation d'obtenir un permis ne s'applique pas aux pièces pyrotechniques achetées en vente libre dans un commerce de détail.

#### **Article 2**

La première phrase du premier paragraphe de l'article 94 intitulé « Pénalités – SQ » est modifiée par l'ajout de l'expression « pour une personne morale » à la fin de ladite phrase.

#### **Article 3 - Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **b) Règlement sur la gestion contractuelle (avis de motion)**

Monsieur le conseiller Michel Fortier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement portant sur la gestion contractuelle # 2019-11-159.
- Dépose le projet de modification du règlement portant sur la gestion contractuelle.

## **12. COMITÉS ET MRC**

Aucune affaire reliée aux comités et MRC.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

#### a) Permis de réunion pour les Jeudis en chansons

ATTENDU QUE la municipalité sera l'hôte des Jeudis en chansons le jeudi 8 août 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite vendre et servir de l'alcool dans un point de vente à l'extérieur dans le parc municipal lors de cet événement;

#### RÉSOLUTION # 086-03-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande de permis de réunion pour vendre et servir de l'alcool lors de l'activité des Jeudis en chansons qui se tiendra le 8 août 2024.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h et se termine à 20h06.

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION # 087-03-2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h06.

---

Julie Pressé, mairesse

---

Annie Jacques, d.g. et greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».